



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP/MED WG.456/6



**PNUE**



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR  
LA MÉDITERRANÉE**

22 février 2019

Français  
Original : anglais

20<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Athènes, Grèce, 23-24 janvier 2019

**Rapport de la réunion**

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM  
Athènes, 2018



## Sommaire

	<b>Pages</b>
<b>Rapport</b>	2-13
<b>Annexes</b>	
Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Ordre du jour de la 20 <sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD
Annexe III	Tableau de bord méditerranéen de la durabilité – liste des indicateurs mise à jour
Annexe IV	Calendrier du tableau de bord méditerranéen de la durabilité
Annexe V	Programme de travail mis à jour du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019
Annexe VI	Projet d'Ordre du jour provisoire de la 18 <sup>e</sup> Réunion de la CMDD (proposition)

## **Introduction**

1. La 20<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD s'est tenue les 23 et 24 janvier 2019 dans les locaux du PAM à Athènes (Grèce). La liste des participants est fournie en Annexe I.

### **Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion**

2. La réunion a été ouverte par la Présidente du Comité de pilotage de la CMDD, Mme Maria Papaioannou, à 9 h 30 heure locale à Athènes (TU+2).

3. Dans ses remarques liminaires, la Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a présenté l'objectif de la réunion, à savoir examiner les progrès et perspectives des travaux de la CMDD et de la mise en œuvre de la SMDD, ainsi qu'une série de questions relatives à la Décision IG.23/4 « Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée » adoptée lors de la 20<sup>e</sup> Réunion ordinaire des Parties Contractantes (COP 20) en décembre 2017. La réunion avait également pour objectif d'examiner la préparation de la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD qui se tiendra à Budva (Monténégro) du 11 au 13 juin 2019.

4. Au nom du Secrétariat, le Coordonnateur du PAM a chaleureusement accueilli les participants à la réunion et leur a adressé un message de gratitude pour leur engagement, en remerciant plus particulièrement la Présidente de la CMDD. Il a souligné l'importance des conseils du Comité de pilotage de la CMDD pour renforcer le mécanisme unique que représente la CMDD dans le panorama mondial des mers régionales. « *Ce mécanisme permet d'appréhender le développement durable dans son intégralité et donne clairement la parole à tous les acteurs qui œuvrent en faveur de la durabilité dans notre région. La contribution de la CMDD en faveur du développement durable est fondamentale et mérite d'être renforcée* » a dit M. Gaetano Leone.

### **Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'Ordre du jour provisoire et organisation des travaux**

5. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a présenté l'Ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat, tel que contenu dans le document UNEP/MED WG.456/1 et annoté dans le document UNEP/MED WG.456/2. L'Ordre du jour, tel que reproduit en Annexe II, a été adopté par les participants.

### **Point 3 de l'ordre du jour : Travaux de la CMDD et mise en œuvre de la SMDD : examen des progrès réalisés pour la période juillet 2017 - mai 2018**

6. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a invité le Secrétariat à présenter l'examen des progrès liés aux travaux de la CMDD et à la mise en œuvre de la SMDD.

7. Le Coordonnateur du PAM a présenté un aperçu des progrès réalisés pendant la période comprise entre juillet 2017 et mai 2018, résumés comme suit :

- Comme indiqué dans la documentation de la réunion, de nombreuses actions ont été entreprises pour répondre aux attentes de la 19<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD (téléconférence, 20 juin 2018).
- Une série de tâches administratives et logistiques a été conduite en vue de l'organisation de la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD, en étroite collaboration avec le Monténégro en tant que pays hôte.
- Des interactions avec le Département des affaires économiques et sociales (DESA) de l'ONU ont été établies et seront régulièrement enrichies afin de promouvoir les travaux de la CMDD. D'autres organes de l'ONU, tels que les Commissions régionales de l'ONU (Afrique, Europe, Asie de l'Ouest) qui ont un mandat en rapport avec la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau régional, ont été contactés et une proposition d'événement parallèle méditerranéen a été soumise à la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE-ONU) dans le cadre de son Forum régional 2019 sur le développement durable (Genève, Suisse, 21-22 mars 2019).

- Le Secrétariat (Unité de coordination et Plan Bleu) s'est associé au Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (SUPM) et au Fonds mondial pour la nature (WWF) pour organiser un événement parallèle lors de la Conférence sur l'économie bleue durable qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 26 au 28 novembre 2018. Intitulé « La dimension régionale d'une économie bleue durable et inclusive : le modèle de la Méditerranée », cet événement parallèle a été une excellente occasion de promouvoir les travaux de la CMDD.
- Le Secrétariat a mené campagne afin de mobiliser des expressions d'intérêt auprès de partenaires et de les inviter à adhérer à la CMDD à partir de 2020.
- Le fait que des Membres de la CMDD aient élaboré des notes conceptuelles pour lancer des Initiatives phares de la SMDD constitue un signal positif, démontrant que la mise en œuvre de la SMDD est un processus collectif.
- L'évaluation finale de la composante politique du Programme Switch Med<sup>1</sup> (2014-2018) a été satisfaisante. Switch Med II sera lancé en 2019, avec le Centre d'activités régionales pour la Consommation et la Production Durables (CAR/CPD) comme partenaire pour la mise en œuvre.
- Le Secrétariat a poursuivi la coopération avec divers partenaires, notamment avec (i) le SUPM dans le contexte de l'initiative BlueMed en faveur d'un agenda de la recherche sur les questions marines et côtières en Méditerranée, l'Initiative pour le développement durable de l'économie bleue en Méditerranée occidentale, etc. ; (ii) MED CITIES et l'Initiative internationale pour l'environnement bâti durable (iiSBE) pour la seconde édition du Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement ; (iii) la FAO-CGPM dans le contexte de sa 42<sup>e</sup> Session (22-26 octobre 2018) et le Forum des poissons (10-14 décembre 2018) à Rome, en Italie.
- La Journée de la côte méditerranéenne et le 40<sup>e</sup> anniversaire du CAR/PAP se sont tenus en parallèle de la Réunion de coordination annuelle des mers régionales à Split (Croatie) du 23 au 25 septembre 2018.
- Le Coordonnateur du PAM a prononcé un discours sur la « Durabilité environnementale et la gouvernance régionale » lors du 2<sup>nd</sup> Sommet sur la durabilité en Europe du Sud-Est et en Méditerranée, un événement de haut niveau organisé par *The Economist* et le Centre pour la gouvernance des ODD et le droit public (Athènes, Grèce, 1-2 octobre 2018), et adressé un message vidéo lors du Forum Éco-Cités 2018 « L'économie circulaire dans les villes intelligentes » (Thessalonique, Grèce, 3-5 octobre 2018).
- Le Secrétariat a participé à l'Atelier régional pour la Méditerranée de l'Initiative océans durables (SOI), organisé par le Secrétariat de la CDB (Tanger, Maroc, 15-19 octobre 2018) et la Conférence annuelle du Forum arabe sur l'environnement et le développement (AFED) (Beyrouth, Liban, 8-9 novembre 2018).
- Le Secrétariat a participé à la préparation de la contribution de l'ONU Environnement au Rapport du Secrétaire général intitulé « Vers un Pacte mondial pour l'environnement – Lacunes dans les instruments du droit international de l'environnement et liés à l'environnement ».
- Le Secrétariat a contribué à l'implication de l'ONU Environnement dans des processus mondiaux : par exemple, le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris des aspects socio-économiques (le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques), le processus relatif à un Mécanisme international juridiquement contraignant en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) sur la conservation et l'utilisation durables de la diversité biologique marine des zones situées au-delà des juridictions nationales, et le processus sur la gouvernance des océans en Afrique.
- Le Coordonnateur du PAM a confirmé que la stabilité financière du PAM s'est désormais considérablement améliorée et que 98% des contributions des Parties contractantes ont été versées en 2017 et 2018, en plus des ressources externes mobilisées par les Composantes du PAM pour accomplir

---

<sup>1</sup> <https://www.switchmed.eu/en>

leurs mandats respectifs. L'accent doit désormais être mis sur la capacité à obtenir les résultats de la Stratégie à moyen terme (SMT) du PAM 2016-2021 et le renforcement de la visibilité du système PAM dans les instances pertinentes et à tous les niveaux, du global au local.

- Le Coordonnateur du PAM a indiqué que la préparation de la Stratégie à moyen terme (SMT) du PAM 2022-2027, qui doit être entreprise en 2020-2021, constitue une occasion unique pour la CMDD d'attirer l'attention des Parties contractantes sur des questions insuffisamment prises en compte par le système PAM.

8. Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD ont fourni une série d'observations résumées ci-dessous :

- Le RAED a contribué au 4<sup>e</sup> Sommet arabe du développement économique et social (Beyrouth, Liban, 20 janvier 2019). Le RAED a recommandé de mieux promouvoir la SMDD en soutenant les mécanismes similaires en Égypte, par exemple le Forum égyptien du développement durable (FEDD) qui soutient le dialogue multipartite en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD à l'échelle nationale.

- Le RAED a plaidé en faveur de davantage d'interactions Régional/National et Nord/Sud, une approche intégrée du développement durable et de continuer à travailler sur des secteurs et sujets, tels que l'Éducation ou le Tourisme, qui sont insuffisamment pris en compte par le système PAM.

- Le COMPSUD a fait état des récentes réunions organisées avec le Bureau d'information méditerranéen pour la culture, l'environnement et le développement durable (MIO-ECSDE) au Parlement européen et des prochains événements régionaux centrés sur le lien eau-alimentation-énergie-écosystèmes, notamment la question de l'autonomisation des jeunes et des femmes. Le COMPSUD a plaidé en faveur d'une collaboration plus étroite entre les organisations de la société civile et les Parlementaires afin que davantage d'importance soit accordée à l'éducation au développement durable, en particulier au Sud et à l'Est du bassin où la jeunesse est en forte croissance. Cette approche sera au cœur de la prochaine réunion régionale sur la Stratégie méditerranéenne pour l'éducation au développement durable (SMEDD), qui fait partie intégrante de la SMDD, prévue en juin 2019.

- S'exprimant en tant que représentante de son gouvernement, la Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a rappelé que la Grèce a présenté avec succès son Examen national volontaire (ENV) au Forum politique de haut-niveau (HLPF) au siège des Nations Unies en juillet dernier. Le suivi est en cours sur plusieurs points : la poursuite du renforcement de l'implication des parties prenantes, l'élaboration du Plan d'action national pour la mise en œuvre des ODD et une implication plus significative du Parlement dans le suivi de la mise en œuvre. Elle a suggéré de profiter de l'appel ouvert du Département des affaires économiques et sociales (DESA) de l'ONU pour partager les bonnes pratiques, les modèles de réussite et les enseignements tirés de la mise en œuvre des ODD en Méditerranée, en mettant l'accent sur toutes les analogies que présentent les mécanismes en place dans notre région.

- La représentante d'Israël a mentionné les travaux interministériels et le processus préparatoire en vue de l'ENV qui sera présenté au HLPF en 2019. Elle a déclaré que le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) pourrait soutenir ce processus et qu'une éventuelle « liste de vérification » traduite dans les langues nationales pourrait contribuer à ce processus.

- Le Réseau des solutions pour le développement durable en Méditerranée (SDSN-MED) a promu le Partenariat pour la recherche et l'innovation dans la région méditerranéenne (PRIMA), qui est un programme décennal, financé par l'Union européenne, sur la rareté de la ressource en eau, l'agriculture et la sécurité alimentaire dans notre région. Il a également mentionné le lancement, en coopération avec l'Académie des ODD, d'un outil d'apprentissage électronique innovant, le Cours en ligne ouvert et massif (MOOC) sur les systèmes alimentaires durables en Méditerranée. Enfin, le SDSN-MED a fait rapport sur les activités ayant pour objectif de mobiliser l'implication des jeunes, notamment le SDSN Jeunesse méditerranéenne, qui est un réseau de jeunes de plus de 60 universités autour de la Méditerranée.

9. A la suite de ces commentaires, le Coordonnateur du PAM a encouragé les participants à la réunion à établir des liens plus explicites entre leurs activités, qui sont des contributions très pertinentes au développement durable dans notre région, et la SMDD, de manière à faire en sorte que cet important cadre de référence devienne davantage reconnu.

10. Les Membres du Comité pilote de la CMDD ont souligné la nécessité de mettre en œuvre une stratégie claire de communication afin de promouvoir les travaux de la CMDD et de ses membres, pour renforcer la visibilité de la SMDD et pour soutenir l'implication des gouvernements en faveur de la mise en œuvre et du suivi de la SMDD.

#### **Conclusions :**

**(i) Le Comité de pilotage de la CMDD a exprimé sa satisfaction concernant les travaux effectués, les progrès présentés par le Secrétariat et les résultats obtenus jusqu'à présent.**

**(ii) Le Comité de pilotage de la CMDD a confirmé son engagement et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts visant à construire et à renforcer des partenariats aux niveaux mondial, régional et local, à soutenir la reconnaissance, l'appropriation et la mise en œuvre de la SMDD par les partenaires et les parties prenantes, et à présenter dans les instances appropriées les travaux de la CMDD et l'importance de la SMDD pour le Programme 2030 et la mise en œuvre des ODD en Méditerranée.**

**(iii) Le Comité de pilotage de la CMDD a également souligné la nécessité d'aider les Parties contractantes à généraliser l'approche intégrée du développement durable aux niveaux national et local, tout en brisant les silos créés par les approches sectorielles. Les travaux de la CMDD, ainsi que les initiatives et les outils promus par la CMDD et la SMDD (par exemple le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, SIMPEER, les Initiatives phares, etc.) doivent être davantage mobilisés en faveur de ce soutien aux mécanismes de développement durable nationaux et locaux.**

**(iv) Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD ont indiqué que les activités qu'ils conduisent et les événements auxquels ils participent contribuent à renforcer la visibilité de la région méditerranéenne et du système PAM – Convention de Barcelone, en particulier en ce qui concerne la spécificité de la CMDD en tant qu'organe consultatif multipartite intégrant les trois composantes du développement durable, et créent ou renforcent l'engagement des différents acteurs.**

**(v) Le Comité de pilotage de la CMDD a souligné la nécessité d'un soutien à long terme à apporter à la communication des travaux et aux synergies de la CMDD, avec des ressources appropriées au sein du Secrétariat.**

#### **Point 4 de l'ordre du jour : Questions spécifiques**

11. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a présenté ce point de l'ordre du jour et le document UNEP/MED WG.456/3 *Rapport sur les questions spécifiques*.

##### **A. Tableau de bord méditerranéen de la durabilité**

12. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a rappelé que la COP 20 avait mandaté le Comité pour coordonner les travaux visant à assurer la pleine cohérence et la synergie entre le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et les travaux en cours sur les Indicateurs des ODD. À cette fin, une liste révisée des indicateurs et un calendrier spécifique ont été proposés par le Secrétariat pour accord. Elle a également rappelé les attentes exprimées lors de la 19<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD et résumé les principales actions qui ont été entreprises dans le même temps par le Secrétariat (Plan Bleu).

13. Le Plan Bleu a exposé une présentation Power Point sur le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité.

14. Le Comité de pilotage de la CMDD a discuté en détail la liste mise à jour des indicateurs du tableau de bord sur la base des propositions du Secrétariat (Plan Bleu) et a accepté tous les indicateurs

du projet de liste mise à jour, tel que reproduit en Annexe III, à l'exception de trois indicateurs pour lesquels l'accord final est encore en suspens car il manque des informations appropriées concernant la méthodologie et la disponibilité des données. Par conséquent, le Comité de pilotage de la CMDD a demandé au Plan Bleu de fournir, d'ici à mi-février 2019, davantage d'informations concernant les méthodes de calcul et la disponibilité des données dans les bases de données régionales ou internationales pour ces trois indicateurs encore en suspens dans la liste mise à jour (en jaune dans le tableau de l'Annexe III).

15. Les principaux sujets de préoccupation qui ont été discutés, en particulier en ce qui concerne les trois indicateurs en suspens, peuvent être résumés comme suit :

- En ce qui concerne l'Indicateur ODD 14.4.1 *Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable*, le Plan Bleu a indiqué que les données devraient être disponibles dans les bases de données FAO-CGPM au niveau du bassin et des sous-bassins. Le Comité de pilotage de la CMDD a convenu d'inclure cet indicateur dans le tableau de bord si le Plan Bleu peut confirmer que les données sont disponibles et que ces données ont été validées par les pays riverains. Le Comité de pilotage de la CMDD a demandé des clarifications concernant les définitions des sous-bassins et a suggéré qu'une option possible à explorer pourrait consister à travailler seulement au niveau du bassin méditerranéen.
- Il a été demandé au Plan Bleu de vérifier la méthodologie et la disponibilité des données pour l'indicateur de l'ODD 6.4.1 *Variation de l'indice d'efficacité de l'utilisation des ressources en eau*. Le Comité de pilotage de la CMDD a convenu que l'enrichissement du tableau de bord ne doit pas se transformer en un nouveau fardeau pour les Parties contractantes en termes d'établissement de rapports.
- En ce qui concerne les ressources génétiques liées à la sécurité alimentaire et à la protection des ressources naturelles, l'indicateur proposé dans la liste mise à jour, à savoir l'Indicateur ODD 2.5.1 *Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme* a initialement été classé en tant qu'indicateur de catégorie III (aucune méthode de calcul n'a encore été convenue sur le plan international et les données sont en grande partie indisponibles) puis reclassé, au niveau mondial, en tant qu'indicateur de catégorie I en novembre 2017. Cependant, le Plan Bleu a considéré que la disponibilité et la fiabilité des données ne sont pas encore complètement garanties en Méditerranée, ce qui rend incertain le calcul de cet indicateur. L'indicateur *Nombre de banques de gènes/banques de semences et de bases de connaissances en place, par pays* (données FAO) n'a pas été considéré comme plus pertinent par les participants à la réunion parce qu'il inclut exclusivement la conservation *ex situ*, et seulement une partie de cette conservation (par exemple les races primitives, les espèces cultivées, par opposition aux jardins botaniques ou aux zoos qui ne sont pas pris en considération), et seulement les ressources génétiques agricoles (par opposition aux ressources génétiques sauvages). Cet indicateur ne permet pas de surveiller le nombre de gènes, semences et espèces potentiellement utiles qui sont réellement conservés. Le Plan Bleu a été invité à entrer en contact avec la FAO et le Secrétariat de la CDB afin d'identifier l'indicateur le plus approprié, avec une méthodologie clairement définie et des données disponibles dans les bases de données internationales. Le Plan Bleu a également été invité à prendre contact avec l'Institut international des ressources phytogénétiques (FAO-IPGRI) et Botanic Gardens Conservation International (BGCI - <http://www.bgci.org>). Il a été souligné que si le Plan Bleu, sur la base de son expertise, ne pouvait pas proposer un indicateur approprié et faisable pour cette problématique, avec une méthodologie approuvée et des données disponibles, et que compte tenu du peu de temps disponible pour produire une liste mise à jour finale des indicateurs du tableau de bord en temps voulu pour qu'elle puisse être diffusée auprès des Membres de la CMDD, l'indicateur ne devrait pas, à ce stade, être inclus dans la liste, mais examiné à une date ultérieure, lors de la prochaine mise à jour de la liste.
- Il a été demandé au Plan Bleu d'apporter des éclaircissements sur la fiabilité des données, leur comparabilité et la méthodologie utilisée pour les prélèvements d'eau douce car une partie importante de l'extraction des eaux souterraines n'est ni surveillée de façon appropriée, ni prise en considération.

- Le Plan Bleu a été invité à coopérer avec le MIO-ECSDE et l'UNESCO afin d'enrichir l'indicateur *Nombre de pays qui ont des stratégies nationales/Plans d'action sur l'éducation au développement durable en place*, dont il a été recommandé qu'il soit inclus dans le tableau de bord mis à jour.
- Le SDSN-MED a suggéré au Plan Bleu d'entrer en contact avec le Réseau de recherche thématique sur les données et les statistiques (TReNDS - <https://www.sdsntrends.org>) qui travaille pour le SDSN de l'ONU sur les indicateurs des ODD. Ce réseau utilise des données officielles et produit des analyses, des rapports et des documents scientifiques.

16. Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD ont accepté le calendrier du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, tel qu'amendé en Annexe IV au présent rapport.

#### **Conclusions :**

- (i) Le Comité de pilotage de la CMDD a salué les travaux effectués par le Secrétariat (Plan Bleu) et a approuvé le calendrier du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité jusqu'en avril 2020.**
- (ii) Le Comité de pilotage de la CMDD s'est dit satisfait de la liste mise à jour des indicateurs – qui a été alignée avec les Indicateurs ODD – et a demandé au Secrétariat (Plan Bleu) d'inclure l'indicateur sur l'Éducation au développement durable, de fournir davantage d'informations techniques (disponibilité des données, méthodologie) concernant les quelques indicateurs en suspens, et de refléter les commentaires émis pendant la réunion.**
- (iii) Le Comité de pilotage a demandé au Secrétariat (Plan Bleu) de préparer une version révisée des fiches analytiques, conformément au calendrier convenu, pleinement alignées avec la liste mise à jour des indicateurs, pour soumission à la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD et à la Réunion des Points focaux du Plan Bleu.**
- (iv) Le Comité de pilotage de la CMDD a également demandé au Secrétariat (Plan Bleu) de préparer des propositions et recommandations visant à améliorer le processus, sur la base des défis et enseignements tirés, pour soumission lors à la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD, à la prochaine Réunion des Points focaux du Plan Bleu et à la COP 21, y compris une proposition axée sur l'enrichissement régulier du tableau de bord.**

#### ***B. Evaluation des stratégies régionales du PAM***

17. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a présenté le sujet de l'évaluation participative à mi-parcours de la SMDD qui doit être entreprise pendant le prochain exercice biennal (2020-2021) afin d'en soumettre les résultats à la COP 22. Cette évaluation sera effectuée parallèlement à l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action régional sur la Consommation et la production durables en Méditerranée (PA CPD). Le calendrier des évaluations à mi-parcours de la SMDD et du PA CPD est en phase avec le cycle de la SMT qui s'achèvera en décembre 2021 ; la préparation de la SMT 2022-2027 sera entreprise en 2020-2021 et bénéficiera des évaluations à mi-parcours de la SMDD et du PA CPD.

18. Les évaluations à mi-parcours de la SMDD et du PA CPD seront entreprises en 2020-2021 par le Secrétariat, notamment par le Plan Bleu et le CAR/CPD, en étroite collaboration avec la CMDD et les Points focaux de ces Centres d'activités régionales. Il est prévu que le Comité de pilotage de la CMDD joue un rôle dans l'évaluation participative à mi-parcours, tandis que l'évaluation à mi-parcours du PA CPD, étant donné qu'il s'agit d'un exercice reposant sur les indicateurs, devrait être pilotée par le Secrétariat (CAR/CPD).

19. Le Comité de pilotage de la CMDD a considéré que l'évaluation à mi-parcours de la SMDD devrait fournir des informations sur les progrès et les lacunes relatifs à la mise en œuvre de la Stratégie et sur l'état de la durabilité en Méditerranée, afin de remédier plus efficacement aux gaps dans la mise en œuvre de la SMDD pendant sa seconde phase. La pertinence et l'efficacité de la SMDD devraient être évaluées pendant le Processus de révision de la SMDD en 2024-2025. Il a été recommandé d'utiliser les méthodologies existantes/bien connues pour ce type d'évaluations, de combiner les

analyses documentaires effectuées par des évaluateurs externes indépendants avec des analyses internes reposant sur la consultation des organes et partenaires du PAM ; la composante « auto-évaluation » devrait être mise en œuvre dans le cadre d'entretiens et d'ateliers avec des Membres de la CMDD.

**Conclusions :**

- (i) Le Comité de pilotage de la CMDD a réitéré que l'évaluation à mi-parcours de la SMDD a pour objectif de renforcer la mise en œuvre de la SMDD et de la rendre plus efficace, en se focalisant sur les lacunes et les opportunités pendant sa seconde phase.**
- (ii) Le Comité de pilotage de la CMDD a pris note du calendrier indicatif des processus relatifs à la SMT, la SMDD et le PA CPD et a recommandé qu'ils soient mis en œuvre en parallèle et qu'ils s'enrichissent mutuellement par le biais d'une approche transversale. Des méthodes/outils communs de mise en œuvre de ces trois évaluations doivent être encouragés dans la mesure du possible afin de soutenir cette approche transversale.**
- (iii) Le Comité de pilotage de la CMDD a suggéré que l'évaluation à mi-parcours de la SMDD devait s'appuyer sur les consultations des partenaires et parties prenantes et utiliser les voies de communication pertinentes dans le cadre du système du PAM. L'évaluation doit s'inscrire dans un processus ouvert, participatif et doit être le résultat d'efforts collectifs, associant des expertises internes et externes, notamment des analyses documentaires et des consultations des parties prenantes.**
- (iv) Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD ont convenu que l'évaluation à mi-parcours de la SMDD doit reposer sur des critères quantitatifs et qualitatifs clairs, en tirant parti notamment du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, capitaliser sur la mise en œuvre des Initiatives phares de la SMDD, et collecter les contributions des Membres de la CMDD, des Partenaires et des Composantes du PAM et des autres parties prenantes pertinentes.**
- (v) Le Comité de pilotage de la CMDD a invité le Secrétariat à soumettre une feuille de route détaillée, incluant des éléments des termes de référence, de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD, en tenant compte des points exprimés pendant la réunion, pour discussion lors de la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD.**
- (vi) Le Comité de pilotage de la CMDD a recommandé aux Parties contractantes, Points focaux du PAM et au Secrétariat d'affecter les ressources nécessaires du Programme de travail et du Budget pour 2020-2021 du PNUE/PAM à l'évaluation des Stratégies régionales du PAM.**

**C. Autres questions**

Etudes d'évaluation :

- 20. Le Secrétariat (Plan Bleu) a exposé une présentation Power Point sur les études d'évaluation en cours et a mis l'accent sur le contexte du calendrier serré et des ressources limitées.
- 21. Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD ont exprimé leur volonté de participer au processus de consultation sur les études d'évaluation et d'apporter un soutien pour mobiliser des chercheurs et des experts nationaux et régionaux, en tant qu'auteurs/contributeurs ou examinateurs, en particulier du Sud du bassin. Ils ont également proposé de contribuer à la diffusion des rapports en utilisant leurs propres voies de communication.
- 22. Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD ont suggéré de n'exclure aucune consultation de partenaires et parties prenantes en utilisant les moyens électroniques et de tirer parti de toute réunion pertinente pour organiser des sessions participatives, interactives dans le but de recueillir des commentaires et de possibles contributions auprès des Membres de la CMDD. L'un des participants à la réunion a mis en exergue deux facteurs limitant l'exercice des consultations des parties prenantes : le temps et les ressources (humaines et financières). Il a dit que les organisations de la société civile n'ont pas toujours les capacités de contribuer comme prévu à de telles consultations, en particulier lorsque la demande de telles contributions ne cesse d'augmenter.

Deuxième édition du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) :

23. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a résumé la feuille de route et le processus de la seconde édition du SIMPEER, tout en rappelant que l'Albanie et la Tunisie ont confirmé leur participation en tant que Parties contractantes volontaires et que la confirmation officielle de l'Égypte est toujours espérée et en attente.

24. Le Plan Bleu a informé la réunion de la mise à jour de la méthodologie du SIMPEER, reposant sur les enseignements tirés de l'édition pilote (2016-2017), tout en tenant compte des conclusions des réunions de la CMDD et de son Comité de pilotage, en synergie avec le processus ENV/HLPF.

25. Le représentant de la Tunisie a exprimé des attentes claires à l'égard du SIMPEER, notamment en termes de soutien à la révision de la Stratégie nationale de développement durable et de transposition des ODD au niveau national. Évoquant la question des besoins en matière de renforcement des capacités, il a demandé un soutien pour sensibiliser les parties prenantes locales, par exemple en les mobilisant à travers des consultations participatives lors des missions dans les pays.

26. Le Comité de pilotage de la CMDD a encouragé le Secrétariat à interagir avec les instances régionales et internationales en vue de la diffusion et de la capitalisation du potentiel et des résultats du SIMPEER.

Deuxième édition du Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement :

27. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a invité le Secrétariat à présenter les progrès de la seconde édition du Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement.

28. Le Secrétariat a présenté les travaux réalisés, avec le soutien de MED CITIES, de l'iiSBE - Italie et du Projet CESBA MED, pour réviser et améliorer le processus de nomination et de sélection, en particulier en introduisant des indicateurs opérationnels et mesurables dans le formulaire de candidature afin de parvenir à une évaluation plus fiable des candidatures. La méthodologie mise à jour sera partagée avec le Comité de pilotage de la CMDD en temps voulu pour examen et commentaires avant d'adresser l'appel aux villes candidates.

29. Le Comité de pilotage de la CMDD a discuté des façons d'améliorer l'efficacité du prix pour faire en sorte qu'il incite les villes côtières de la Méditerranée à œuvrer en faveur du développement durable au niveau municipal. Le Secrétariat a rappelé les objectifs de cette initiative, tels que présentés dans le processus de nomination et de sélection approuvé après adoption de la Décision IG.22/19 à la COP 19 en 2016, à savoir « *reconnaître et récompenser les efforts des autorités locales déployés pour améliorer l'environnement et la qualité de vie et promouvoir le développement durable dans les villes et municipalités côtières méditerranéennes. Il vise à les encourager à aller vers un avenir plus respectueux de l'environnement et devenir une source d'inspiration pour les autres villes* ». L'évaluation de l'impact du prix sera effectuée lors d'un prochain exercice biennal, pendant le processus de révision de la SMDD en 2024-2025, après qu'une première série de prix aura été attribuée.

30. Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD ont encouragé le Secrétariat à élargir les éléments de communication car le prix contribue à renforcer la visibilité du système PAM et à sensibiliser les autorités locales – qui ne constituent pas la cible habituelle, prioritaire de ce système.

31. Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD ont également discuté du nom du prix, considérant que la référence à Istanbul peut prêter à confusion pour les parties prenantes extérieures au système PAM. Ils ont suggéré de le renommer Prix de la ville méditerranéenne (ou du PAM) respectueuse de l'environnement et ils ont également envisagé de donner une visibilité appropriée à toutes les villes sélectionnées (par opposition à l'unique ville lauréate) afin de prendre acte de leurs efforts.

**Conclusions :**

**Etudes d'évaluation :**

- (i) Le Comité de pilotage de la CMDD s'est dit satisfait des travaux réalisés par le Secrétariat (Plan Bleu) pour préparer les études d'évaluation sur les interactions entre environnement et développement en Méditerranée.
- (ii) Le Comité de pilotage de la CMDD a demandé au Secrétariat (Plan Bleu) d'impliquer la CMDD et son Comité de pilotage dans le processus de consultation sur le Rapport provisoire sur l'état de l'environnement et du développement (RED 2019) et son résumé à l'intention des décideurs, MED2050 et les études de cas sur l'économie bleue, ainsi que la feuille de route en vue de l'approbation du résumé à l'intention des décideurs du premier rapport d'évaluation du Réseau d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC). La réunion a recommandé en particulier que le Comité de pilotage de la CMDD soit représenté au sein du Comité de pilotage du RED 2019.
- (iii) Le Comité de pilotage de la CMDD a invité les Parties contractantes et les Partenaires du PAM à mobiliser les ressources disponibles afin de soutenir efficacement la préparation et la diffusion de ces études d'évaluation.

**Deuxième édition du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) :**

- (iv) Réitérant à quel point il est important que le SIMPEER soutienne les Parties contractantes dans leurs efforts visant à adapter et à mettre en œuvre les ODD au niveau national, le Comité de pilotage de la CMDD a recommandé une mise en œuvre en temps opportun du calendrier révisé proposé pour cette activité innovante et prometteuse.
- (v) Le Comité de pilotage de la CMDD a demandé au Secrétariat (Plan Bleu) de mobiliser les efforts nécessaires, en étroite collaboration avec les Parties contractantes volontaires, pour garantir une deuxième édition réussie du SIMPEER en 2019.

**Deuxième édition du Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement :**

- (vi) Le Comité de pilotage de la CMDD a pris note des travaux réalisés par le Secrétariat en coopération avec MED CITIES, l'iisBE et le projet CESBA MED, en particulier pour examiner et améliorer le processus de nomination et de sélection.
- (vii) Prenant acte de l'importance d'un tel prix pour les villes côtières méditerranéennes qui aspirent à un développement durable au niveau local/municipal et afin d'établir un lien clair entre cette Initiative phare de la SMDD et les travaux du système PAM dans son ensemble, le Comité de pilotage de la CMDD a suggéré de revisiter sa portée et ses modalités afin d'encourager davantage de villes côtières méditerranéennes à y participer.

**Point 5 de l'ordre du jour : Programme de travail du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019, y compris la préparation de la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD**

- 32. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a invité les participants à la réunion à examiner, discuter et approuver le plan de travail mis à jour, tel que reproduit en annexe du document UNEP/MED WG.456/4.
- 33. La réunion a examiné, discuté, amendé et approuvé le tableau résumant le plan de travail mis à jour, tel qu'inclus en Annexe V.
- 34. Le Comité de pilotage de la CMDD a remercié les Membres de la CMDD (COMPSUD, MIO-ECSDE, MEPIELAN) et le Secrétariat (CAR/CPD) d'avoir élaboré des notes conceptuelles dont l'objectif est de lancer quatre Initiatives phares de la SMDD, telles qu'incluses en Annexe I du document UNEP/MED WG.456/4, et a examiné ces notes conceptuelles au terme d'une brève présentation de chacune d'entre elles.
- 35. Les aspects pratiques du lancement d'activités concrètes pour ces quatre initiatives phares de la SMDD ont été explorés. En ce qui concerne la note conceptuelle préparée par MEPIELAN sur

l'Initiative phare de la SMDD visant à « Développer des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, y compris les évaluations de l'impact environnemental (EIE) et les évaluations environnementales stratégiques (EES) » – qui n'a pas été présentée par ses auteurs/leaders qui n'étaient pas représentés à la réunion –, le Comité de pilotage de la CMDD a considéré qu'elle introduit des concepts novateurs (par exemple *l'approche de la confiance du public* et le *dialogue de Talanoa*), souligne la nécessité d'approches participatives et d'une cohérence politique renforcée pour les mécanismes de développement durable. Le RAED a exprimé souhaiter entrer en contact avec le MEPIELAN afin de mieux examiner cette note conceptuelle et les activités proposées.

36. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a invité les participants à la réunion à suggérer des experts et des leaders pour les deux Initiatives phares de la SMDD « orphelines » sur (i) les principes de durabilité dans les marchés publics aux échelles nationale et locale, et (ii) la création d'un système d'information intégré, régional, accessible au public, qui collectera et diffusera de façon transparente les informations sur l'état de l'environnement.

37. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a invité le Secrétariat à présenter le projet d'Ordre du jour provisoire de la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD (proposition), tel que reproduit en Annexe VI, en mettant l'accent sur la nécessité de parvenir à un équilibre entre les opportunités d'échanges d'idées, les discussions interactives entre les Membres de la CMDD et sur les éléments pour lesquels un accord devrait être trouvé par consensus au sein de la Commission.

38. Les participants à la réunion ont soumis les conseils et recommandations suivants en vue de la révision du projet d'Ordre du jour provisoire de la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD :

- Élargir le point 4 de l'Ordre du jour de façon à passer de l'échelle mondiale aux échelles régionale, nationale et locale. S'ils sont pertinents, des témoignages de responsables municipaux pourraient être inclus dans ce point de l'ordre du jour afin qu'ils informent la réunion de leurs expériences et études de cas au niveau local ;
- Approfondir le point 4 b) de l'ordre du jour afin de mieux refléter le rôle de la CMDD lié aux recommandations visant à intégrer les considérations en matière de durabilité au-delà du projet de Programme de travail du PNUE/PAM pour 2020-2021, y compris la prochaine SMT 2022-2027, pour que les questions ou secteurs émergents soient davantage pris en considération dans les travaux du PAM. La réunion doit se pencher sur les questions suivantes : Quelles sont les priorités pour l'avenir du système du PAM du point de vue de la CMDD ? Quel est le message que la CMDD veut faire passer lors de la COP 21 ?
- Inviter la Présidente actuelle de la CMDD à faire rapport sur l'examen des progrès depuis la 17<sup>e</sup> Réunion de la CMDD, de façon à compléter le Rapport analytique du Coordonnateur du PAM ;
- Organiser une table ronde avec les Composantes du PAM afin qu'elles puissent informer la réunion des aspects spécifiques de leur travail : Comment contribuent-elles à la mise en œuvre de la SMDD et des ODD ?
- Prendre en considération le niveau national au-delà des expériences du SIMPEER et de l'ENV/HLPF dans le point c) de l'Ordre du jour ;
- Combiner les points 4 et 7 de l'Ordre du jour car le projet d'Ordre du jour provisoire est déjà bien rempli : davantage d'espace devrait être consacré à la discussion afin de parvenir à un bon équilibre avec des présentations fondamentales ;
- Introduire les principaux programmes et projets régionaux dans le point 5 d) de l'Ordre du jour.

39. Le Comité de pilotage de la CMDD a recommandé d'envisager l'organisation d'un Forum méditerranéen régional sur le développement durable, parallèlement à la 19<sup>e</sup> Réunion de la CMDD. Cela permettrait d'avoir des réunions plus importantes et d'inviter des membres anciens et historiques de la CMDD à participer à ce forum (à leurs frais).

**Conclusions :**

(i) Les participants ont apprécié le plan de travail mis à jour du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019 et ont demandé au Secrétariat de tenir compte des observations du Comité de pilotage dans sa version finale.

**Outil de suivi de la mise en œuvre de SMDD :**

(ii) Le Comité de pilotage de la CMDD a proposé de tester l'outil de suivi avant la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD et a encouragé les Membres de la CMDD à faire rapport sur leurs activités respectives qui contribuent à la mise en œuvre de la SMDD, afin d'identifier les lacunes pour lesquelles des efforts supplémentaires sont nécessaires.

(iii) Sur la base des résultats de ce test, l'outil de suivi devrait être utilisé par le Secrétariat dans le cadre de l'évaluation à moyen terme de la SMDD en 2020-2021.

**Initiatives phares de la SMDD :**

(iv) Le Comité de pilotage de la CMDD a pris connaissance, avec satisfaction, des notes conceptuelles élaborées par les Membres de la CMDD (COMPSUD, MIO-ECSDE, MEPIELAN) et le Secrétariat (CAR/CPD) visant à lancer quatre Initiatives phares de la SMDD qui n'ont pas encore démarré.

(v) Le Comité de pilotage de la CMDD a réitéré la nécessité de continuer à mobiliser des efforts pour lancer les deux Initiatives phares qui n'ont pas encore démarré, à savoir (i) Intégrer les principes de durabilité dans les marchés publics aux échelles nationale et locale, et (ii) Créer un système d'information intégré méditerranéen, accessible au public qui, par l'intermédiaire d'un triumvirat réunissant des gouvernements nationaux, des institutions internationales et le secteur privé, collectera et présentera de façon transparente les informations sur l'état de l'environnement.

(vi) Le Comité de pilotage de la CMDD a suggéré qu'une session spécifique de la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD soit consacrée à la présentation des notes conceptuelles par leurs auteurs, afin d'améliorer leur contenu grâce aux commentaires et conseils des Membres de la CMDD, en identifiant de possibles partenaires qui pourraient jouer un rôle de leader pour les deux initiatives qui n'ont pas encore été lancées ou de contributeur à la mise en œuvre de ces initiatives.

**Processus de préparation de la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD :**

(vii) Le Comité de pilotage de la CMDD a invité le Secrétariat à préparer un projet d'Ordre du jour provisoire de la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD plus détaillé et plus analytique, reflétant les discussions qui se sont tenues à la réunion et les conseils des participants, ainsi que le thème de la COP 21 une fois qu'il aura été décidé.

(viii) Ce projet d'Ordre du jour provisoire doit refléter les questions fondamentales autour desquelles un accord doit être conclu par consensus lors de la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD. Il doit avoir par ailleurs pour objectif d'accroître l'intérêt et l'interactivité des participants, les opportunités d'apprentissage et d'examen par les pairs, la visibilité des travaux de la CMDD à toutes les échelles et les liens de la SMDD avec le Programme 2030/ODD, l'intérêt des partenaires à collectivement soutenir la mise en œuvre de la SMDD et, possiblement, de mobiliser en faveur des Initiatives phares de la SMDD qui n'ont pas encore été lancées.

(ix) Le Comité de pilotage de la CMDD a invité le Secrétariat à poursuivre les efforts visant à identifier les intervenants principaux et facilitateurs appropriés afin d'atteindre ces objectifs.

(x) Le Comité de pilotage de la CMDD a recommandé de tirer parti de la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD pour apporter des contributions sur la définition des principales priorités qui devraient figurer dans la prochaine SMT (2022-2027) et les autres processus régionaux du PAM.

**(xi) Le Comité de pilotage de la CMDD a recommandé que la CMDD propose aux Parties contractantes d'organiser un Forum méditerranéen sur le développement durable à partir de la 19<sup>e</sup> Réunion de la CMDD qui se tiendra en 2021.**

**Point 6 de l'ordre du jour : Composition de la CMDD : mise en œuvre des Décisions IG.22/17 et IG.23/3**

40. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a invité le Secrétariat à aborder le sujet de la composition de la CMDD. Le Secrétariat a rappelé que la COP 20 a confirmé la composition de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019, telle que définie dans la Décision IG.22/17, et a demandé aux Membres de la CMDD, aux Partenaires du PAM et au Secrétariat de mobiliser des expressions d'intérêt, en termes d'adhésion à la CMDD pour le prochain exercice biennal.

41. Selon les documents constitutifs de la CMDD (Décision IG.22/17), neuf Membres doivent être remplacés car ils auront achevé trois mandats consécutifs d'ici à la COP 21. Le document de travail UNEP/MED WG.456/5 contenait une liste des expressions d'intérêt écrites reçues pour le moment par le Secrétariat, ainsi qu'une proposition initiale pour la composition de la CMDD à partir de 2020.

42. Le Comité de pilotage de la CMDD s'est dit satisfait des candidatures reçues et a donné un accord de principe, la proposition initiale concernant les adhésions à la CMDD à partir de 2020. Ils a pris note du soutien sollicité de sa part pour parvenir à davantage d'expressions d'intérêt écrites, en particulier pour les Groupes Autorités locales et Acteurs socio-économiques.

43. Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD ont réitéré la nécessité d'identifier les méthodes et les moyens de maintenir des liens avec les Membres très actifs de la CMDD qui quitteront la Commission en décembre 2020. La plupart de ces Membres ont un statut officiel de Partenaire du PAM et ont recommandé des candidats potentiels appartenant à leurs propres réseaux et domaines d'activités. Les participants à la réunion ont également suggéré de proposer aux anciens Membres d'être invités en tant qu'observateurs aux réunions de la CMDD et de s'assurer qu'ils demeurent impliqués, indirectement, en tant que Partenaires du PAM.

**Conclusions :**

**(i) Le Comité de pilotage de la CMDD a salué les expressions d'intérêt des parties prenantes pertinentes à devenir Membre de la CMDD à partir de 2020 et a accepté la proposition initiale concernant les adhésions à la CMDD.**

**(ii) Le Comité de pilotage de la CMDD a invité le Secrétariat à soumettre une proposition mise à jour concernant la composition de la CMDD pour discussion lors de la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD et approbation lors de la COP 21.**

**Point 7 de l'ordre du jour : Toute autre question**

44. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a invité les participants à prendre en considération les autres questions qui pourraient être abordées. Il n'y a pas eu d'autre question abordée par les Membres du Comité de pilotage de la CMDD.

**Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

45. La Présidente du Comité de pilotage de la CMDD a remercié les participants pour leur engagement, leur participation active, leurs commentaires et leurs précieuses contributions. Elle a félicité le Secrétariat pour la préparation et la documentation de la réunion. Elle a expliqué que le rapport de la réunion sera transmis aux Membres du Comité de pilotage de la CMDD, pour commentaires et approbation, par voie électronique, d'ici au 22 février 2019.

46. La réunion a été close par la Présidente du Comité de pilotage de la CMDD à environ 17 heures, le jeudi 24 janvier 2019.

**Annexe I**  
**Liste des participants**

**Annexe I : Liste des participants**

<p><b>ALBANIA / ALBANIE</b></p>	<p><b>Ms. Borana Antoni</b> Expert in the SEA/EIA Environmental Standards Unit Ministry of Tourism and Environment  Email: Borana.Antoni@turizmi.gov.al</p>
<p><b>ARAB NETWORK FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT / RESEAU ARABE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (RAED)</b> Rapporteur</p>	<p><b>Mr. Emad Adly</b> General Coordinator  Tel: +202 2516 1519 Email: eadly@hotmail.com</p>
<p><b>CIRCLE OF MEDITERRANEAN PARLIAMENTARIANS ON SUSTAINABLE DEVELOPMENT / CERCLE DES PARLEMENTAIRES MEDITERRANEENS SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (COMPSUD)</b></p>	<p><b>Mr. Moh Rejdali</b> President  Tel: +212 661 39 58 84 Fax: +212 537 74 75 03 Email: m_rejdali@hotmail.com  <b>Mr. Michael J. Scoullos</b> Executive Secretary  Tel: +30 210 324 7267 Email: info@mio-ecsde.org; roniotes@mio-ecsde.org</p>
<p><b>GREECE / GRÈCE</b> President / Présidente</p>	<p><b>Ms. Maria Papaioannou</b> Department of European and International Environmental Affairs Directorate of International and European Activities Hellenic Ministry of Environment and Energy  Tel: + 30 2106969313 Fax: + 30 2106969569 Email: m.papaioannou@prv.ypeka.gr</p>
<p><b>ISRAEL / ISRAËL</b></p>	<p><b>Ms. Rotem Shamay</b> Head of Strategic Planning Unit Ministry of Environmental Protection  Tel: +972 26553851; Mobile: +972 506233373 Fax: +972 26553853 Email: Rotemsh@sviva.gov.il</p>
<p><b>MEDITERRANEAN SUSTAINABLE DEVELOPMENT SOLUTIONS NETWORK / RESEAU MEDITERRANEEN DES SOLUTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (MED-SDSN)</b></p>	<p><b>Mr. Simone Cresti</b> Siena University, Italy  Tel: +39 0577 235416; Mobile: +39 3334532199 Email: simone.cresti@unisi.it</p>
<p><b>TUNISIA / TUNISIE</b></p>	<p><b>Mr. Lotfi Ben Said</b> Director General Department of Sustainable Development Ministry of Local Affairs and the Environment  Tel: +216 7024 3911 / Mobile: +216 9744 3288 Fax: +216 7072 8655 Email: b.said.lotfi@gmail.com</p>

<b>UNEP/MAP / PNUE/PAM</b>	<p><b>Mr. Gaetano Leone</b> Coordinator</p> <p>Tel: +3021 0727 3101 Email: gaetano.leone@un.org</p> <p><b>Mr. Ilias Mavroeidis</b> Programme Management Officer Governance</p> <p>Tel: +3021 0727 3132 Email: ilias.mavroeidis@un.org</p> <p><b>Mr. Julien Le Tellier</b> Programme Management Officer Socio-Economic Affairs</p> <p>Tel: +3021 0727 3133 Email: julien.letellier@un.org</p>
<b>PLAN BLEU REGIONAL ACTIVITY CENTRE / CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES PLAN BLEU</b>	<p><b>Ms. Elen Lemaitre-Curri</b> Directrice / Director</p> <p>Tel : +33 6 47 69 24 07 Email: elemaitre-curri@planbleu.org</p>

**Annexe II**  
**Agenda de la 20<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD**

## Annexe II : Agenda de la 20<sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD

Emploi du temps (L'emploi du temps se lit en heure locale à Athènes, Grèce – TU+2).

Mercredi 23 janvier 2019			
Horaire	Point de l'ordre du jour		Document
09h30 – 10h00	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Présidente du Comité de pilotage de la CMDD	UNEP/MED WG.456/1 UNEP/MED WG.456/2 UNEP/MED WG.456/Inf.1 UNEP/MED WG.456/Inf.2
10h00 – 11h00	3. Travaux de la CMDD et mise en œuvre de la SMDD : examen des progrès réalisés pour la période juillet 2017 - mai 2018	Secrétariat	
11h00 – 12h30	4. Questions spécifiques (a) Tableau de bord méditerranéen de la durabilité	Secrétariat (Plan Bleu)	UNEP/MED WG.456/3 UNEP/MED WG.456/Inf.4 UNEP/MED WG.456/Inf.5
12h30 – 14h00	<i>Pause</i>		
14h00 – 15h00	4. Questions spécifiques (a) Tableau de bord méditerranéen de la durabilité ( <i>cont'd</i> )	Secrétariat (Plan Bleu)	UNEP/MED WG.456/3 UNEP/MED WG.456/Inf.4 UNEP/MED WG.456/Inf.5
15h00 – 16h00	4. Questions spécifiques (b) Évaluation des Stratégies régionales du PAM	Secrétariat	UNEP/MED WG.456/3
16h00 – 17h00	4. Questions spécifiques (c) Autres questions	Secrétariat (Plan Bleu)	UNEP/MED WG.456/3
Jeudi 24 janvier 2019			
Time	Agenda item		Document
09h30 – 10h30	4. Questions spécifiques (c) Autres questions ( <i>cont'd</i> )	Secrétariat (Plan Bleu)	UNEP/MED WG.456/3
10h30 – 12h30	5. Programme de travail du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019, y compris la préparation de la 18 <sup>e</sup> Réunion de la CMDD	Secrétariat (Plan Bleu)	UNEP/MED WG.456/4 UNEP/MED WG.456/Inf.3
12h30 – 14h00	<i>Pause</i>		
14h00 – 15h00	5. Programme de travail du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019, y compris la préparation de la 18 <sup>e</sup> Réunion de la CMDD ( <i>cont'd</i> )	Secrétariat (Plan Bleu)	UNEP/MED WG.456/4 UNEP/MED WG.456/Inf.3
15h00 – 16h00	6. Composition de la CMDD : mise en œuvre des Décisions IG.22/17 et IG.23/3	Secrétariat	UNEP/MED WG.456/5
16h00 – 17h00	7. Toute autre question 8. Clôture de la réunion	Secrétariat Présidente du Comité de pilotage de la CMDD	

**Annexe III**

**Tableau de bord méditerranéen de la durabilité – liste des indicateurs mise à jour  
(23 janvier 2019)**

**Annexe III : Tableau de bord méditerranéen de la durabilité – liste des indicateurs mise à jour**

N°	Objectif SMDD 2016-2025	Nom de l'indicateur (tel que validé par la 20 <sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD)
1	Global	Empreinte écologique (*)
2	Global	Indice de Développement Humain
3	Global	Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant (*) (Indicateur ODD 8.1.1) Produit Intérieur Brut (*) Produit Intérieur Brut par habitant (*)
4	Global	Taux d'alphabétisation des jeunes (*)
5	Global	Ratio filles/garçon d'inscription dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (*)
6	1	Nombres de ratifications et niveau de mise en conformité tels que reportés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone
7	1	Couverture des aires protégées par rapport aux eaux territoriales marines (*)
8	1	<i>Proportion de stocks de poisson dans des limites biologiquement viables (*) (Indicateur ODD 14.4.1). Commentaire : Données fournies par la FAO-CGPM à l'échelle du bassin et des sous-bassins</i>
9	2	Variation de l'indice d'efficacité de l'utilisation des ressources en eau (*) (Indicateur ODD 6.4.1)
10	2	Nombre d'aires protégées participant à la Liste Verte des Aires Protégées (*)
11	2	Aide publique au développement et dépenses publiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (*) (Indicateur ODD 15.a.1)
12	2	Indice Global de Sécurité Alimentaire
13	2	<i>Niveau de stress hydrique : prélèvement d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles (*) (Indicateur ODD 6.4.2) ou tout indicateur pertinent à proposer par le Secrétariat (Plan Bleu) pour approbation par le Comité de pilotage de la CMDD</i>
14	2	Part de la population ayant accès à une source d'eau améliorée (total, urbain, rural) (*)
15	2	Part de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré (total, urbain, rural) (*)
16	2	Proportion des produits agricoles de qualité (*) et/ou Part des terres agricoles utilisées par l'agriculture biologique (*)
17	2	Index de la liste rouge (UICN) (*) (Indicateur ODD 15.5.1)
18	2	<i>Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme (*) (Indicateur ODD 2.5.1), Nombre de banques de gènes/banques de semences et de bases de connaissances en place, par pays (données de la FAO), ou tout autre indicateur pertinent à proposer par le Secrétariat (Plan Bleu) en vue d'un accord du Comité de pilotage de la CMDD</i>
19	3	Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis, des quartiers informels ou des logements inadéquats (*) (Indicateur ODD 11.1.1)
20	3	Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO (*)
21	3	Déchets générés et traités par type de déchets et de traitement (*)
22	4	Emissions de gaz à effet de serre (en relation avec le PIB)

23	4	Intensité énergétique mesurée en termes d'énergie primaire et de PIB (*) (Indicateur ODD 7.3.1) et/ou Energies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale (*) (Indicateur ODD 7.2.1)
24	5	Consommation intérieure de matières, consommation intérieure de matières premières par habitant et consommation intérieure de matières premières par rapport au PIB (*) (Indicateur ODD 12.2.2)
25	6	Nombre de Stratégies Nationales de Développement Durable adoptées ou révisées [et nombre de révisions depuis la première édition] (*)
26	6	Proportion de crédits bancaires alloués au secteur privé - Existence de systèmes de financement alternatifs utilisant le crédit bancaire
27	6	Dépenses publiques et privées pour la recherche et le développement en pourcentage du PIB
28	6	Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes clairs pour garantir la participation du public et son accès à l'information environnementale (*)
29		Nombre de pays ayant des stratégies nationales/plans d'action sur l'éducation au développement durable en place

(\*) Correspondant à/lié aux indicateurs des ODD

**Annexe IV**  
**Calendrier du tableau de bord méditerranéen de la durabilité**  
**(janvier 2019 - avril 2020)**

**Annexe IV: Calendrier du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité (janvier 2019 - avril 2020)**

<b>Quoi</b>	<b>Qui</b>	<b>Quand</b>
Discussion relative au Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et à sa mise à jour	Comité de pilotage de la CMDD, Secrétariat	Janvier 2019 (20 <sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD)
Informations communiquées par le Secrétariat (Plan Bleu) concernant les trois indicateurs en suspens (aspects méthodologiques et disponibilité des données) et commentaires des membres du Comité de pilotage de la CMDD	Secrétariat (Plan Bleu)	Février 2019
Collecte et analyse des données, travail sur le tableau de bord mis à jour pour le renseigner et pour donner suite aux observations du Comité de pilotage de la CMDD, tout en tenant compte des actualisations des bases de données internationales	Secrétariat (Plan Bleu)	Février-mars 2019
Projet de Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et fiches analytiques correspondantes	Secrétariat (Plan Bleu)	Mars 2019
Propositions et recommandations pour améliorer le processus lié au Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, fondées sur les défis et les enseignements tirés	Secrétariat (Plan Bleu)	Avril 2019
Discussion et recommandations sur le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité mis à jour et les fiches analytiques correspondantes	CMDD Points Focaux du Plan Bleu Secrétariat (Plan Bleu)	Juin 2019 (18 <sup>e</sup> Réunion de la CMDD et Réunion des Points Focaux du Plan Bleu)
Mise au point du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité mis à jour	Secrétariat (Plan Bleu)	Juin 2019
Finalisation du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité mis à jour et fiches analytiques correspondantes, en vue de sa soumission à la COP 21 qui se tiendra en décembre 2019	Secrétariat (Plan Bleu)	Septembre 2019
Collecte et analyse des données faisant suite aux requêtes de la COP 21 et tenant compte des actualisations des bases de données internationales	Secrétariat (Plan Bleu)	Janvier-mars 2020
Publication	Secrétariat (Plan Bleu)	Avril 2020

**Annexe V**

**Programme de travail mis à jour du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019**

**Annexe V: Programme de travail mis à jour du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019**

<b>Période</b>	<b>Activité</b>	<b>Responsable</b>	<b>Principaux contributeurs ou examinateurs</b>
Septembre-octobre 2018	Les Membres du Comité de pilotage de la CMDD font des observations et donnent des orientations sur l'actualisation du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité	Secrétariat (Plan Bleu) en coopération avec le Comité de pilotage de la CMDD	Comité de pilotage de la CMDD
Novembre-décembre 2018	Préparation de la 20 <sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD	Secrétariat, en étroite coopération avec la Présidente de la CMDD	Comité de pilotage de la CMDD
Janvier 2019	20 <sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD  Les membres du Comité de pilotage de la CMDD discutent à leur 20 <sup>e</sup> Réunion du (i) projet de tableau de bord renseigné et des fiches d'information correspondantes, et de (ii) la mise à jour du tableau de bord  Révision de la méthodologie du SIMPEER tenant compte des recommandations de la 17 <sup>e</sup> Réunion de la CMDD et des idées exprimées lors des Réunions du Comité de pilotage de la CMDD	Présidente de la CMDD, avec l'appui du Comité de pilotage et du Secrétariat  Comité de pilotage de la CMDD  Secrétariat (Plan Bleu)	Comité de pilotage de la CMDD  Secrétariat (Plan Bleu)  Comité de pilotage de la CMDD
Février 2019	Suivi de la 20 <sup>e</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD	Secrétariat, Plan Bleu	Comité de pilotage de la CMDD
March 2019	Le Comité de pilotage de la CMDD participe à la 3 <sup>ème</sup> Réunion du Comité de pilotage du RED 2019	Secrétariat, Plan Bleu	Comité de pilotage de la CMDD
Février-avril 2019	Publication relative à l'expérience et aux résultats de l'édition pilote du SIMPEER  Élaboration des rapports nationaux du SIMPEER et des missions dans les pays	Comité de pilotage de la CMDD  Secrétariat (Plan Bleu)	Parties contractantes volontaires  Comité de pilotage de la CMDD
Avril 2019	Tableau de bord mis à jour, tableau de bord renseigné et fiches analytiques, ainsi que des recommandations pour améliorer le processus en fonction des difficultés rencontrées et des enseignements tirés, transmis aux Membres de la CMDD pour examen et commentaires au cours des débats lors de leur 18 <sup>e</sup> réunion.  Le projet de rapport final de la deuxième édition du SIMPEER est	Secrétariat (Plan Bleu)  Secrétariat (Plan Bleu)	CMDD  CMDD

Période	Activité	Responsable	Principaux contributeurs ou examinateurs
	soumis aux Membres de la CMDD pour discussion à la 18 <sup>e</sup> Réunion de la CMDD		
Avril-juin 2019	Les Membres de la CMDD font des observations sur la première version du RED 2019 et le projet de Feuille de route pour la deuxième phase de MED 2050	Secrétariat (Plan Bleu), en coopération avec le Comité de pilotage de la CMDD	CMDD
Juin 2019	Réunion d'examen par les pairs rassemblant les Parties contractantes volontaires  18 <sup>e</sup> Réunion de la CMDD. Les Membres de la CMDD discutent du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité renseigné, de la première version du RED 2019, de la Feuille de route pour la deuxième phase de MED 2050, du projet de rapport final de la deuxième édition du SIMPEER et du premier rapport d'évaluation scientifique du MedECC sur les changements climatiques et environnementaux en Méditerranée	Secrétariat (Plan Bleu), Comité de pilotage de la CMDD  Secrétariat (Plan Bleu), Comité de pilotage de la CMDD, Monténégro (pays hôte)	Parties contractantes volontaires, Comité de pilotage de la CMDD  CMDD
Juin-juillet 2019	La Présidente de la CMDD contribue au projet de décision lié au travail de la CMDD ainsi qu'à la mise en œuvre et au suivi de la SMDD, y compris l'évaluation à moyen terme de la CMDD, à soumettre aux Points Focaux du PAM, puis à la COP 21  Le rapport final de la deuxième édition du SIMPEER est soumis aux Points Focaux du PAM en tant que document d'information	Présidente de la CMDD  Secrétariat (Plan Bleu)	Comité de pilotage de la CMDD, Secrétariat  Comité de pilotage de la CMDD et Parties contractantes volontaires
Juillet-août 2019	Préparation de la contribution de la CMDD à la Réunion des Points Focaux du PAM	Présidente de la CMDD	Comité de pilotage de la CMDD, Secrétariat
Septembre 2019	La Présidente de la CMDD présente les résultats de la 18 <sup>e</sup> Réunion de la CMDD aux Points Focaux	Présidente de la CMDD	Comité de pilotage de la CMDD, Secrétariat
Octobre-novembre 2019	Publication du Rapport final de la deuxième édition du SIMPEER	Secrétariat (Plan Bleu)	Parties contractantes volontaires, Comité de pilotage de la CMDD
Décembre 2019	La Présidente de la CMDD présente les recommandations de la CMDD aux Parties contractantes à la COP 21	Présidente de la CMDD	Comité de pilotage de la CMDD, Secrétariat

**Annexe VI**

**Projet d'Ordre du jour provisoire de la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD (proposition)**

**Annexe VI : Projet d'Ordre du jour provisoire de la 18<sup>e</sup> Réunion de la CMDD (proposition)**

Points réguliers de l'Ordre du jour découlant du mandat, des TdR et des RdP de la CMDD
Points/sous-points de l'Ordre du jour découlant des décisions de la CdP et du PdT du PAM – Accord par consensus
Échanges/sessions interactifs, discussions ouvertes

<b>Suggestions à partir du Document de travail UNEP/MED WG.456/4</b>	<b>Projet d'ordre du jour provisoire (proposition)</b>
<i>Selon la pratique</i>	<b>Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la Réunion</b>
<i>Selon la pratique</i>	<b>Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation</b> a) Élection du Comité de pilotage b) Adoption de l'ordre du jour c) Organisation du travail
Discuter le Rapport analytique du Coordonnateur du PAM (conformément à la Règle 8 des Règles de procédure de la CMDD)	<b>Point 3 de l'ordre du jour : Rapport analytique du Coordonnateur du PAM sur les travaux effectués [et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la 17<sup>ème</sup> Réunion de la CMDD]</b>
Mettre en œuvre le Programme 2030 et les ODD et produire des opinions et des recommandations en vue de l'intégration et de la coordination des travaux de la CMDD avec les autres programmes, cadres politiques et initiatives régionaux et internationaux existants sur le développement durable et l'environnement. Organisations qui pourraient être contactées afin d'identifier et d'inviter de potentiel(s) intervenant/e(s) : DAES-ONU, CEA-ONU, CEE-ONU, CESA-ONU	<b>Point 4 de l'ordre du jour : Du global au local : Mettre en œuvre le Programme 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD)</b> a) Refléter les évolutions mondiales les plus récentes
Produire des opinions sur le Programme de Travail global du PNUE/PAM pour 2020-2021, dans l'objectif d'intégrer les considérations relatives à la durabilité dans le système PAM – Convention de Barcelone considérée dans son ensemble, y compris le sujet de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD	<b>Point 4 de l'ordre du jour : Du global au local : Mettre en œuvre le Programme 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD)</b> b) Intégrer les considérations relatives à la durabilité dans le Programme de travail du PNUE/PAM 2020-2021
Présentation et discussion du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité renseigné et mis à jour. Introduction du sujet de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD	<b>Point 5 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi de la SMDD – Bonnes pratiques, échange d'expériences et défis</b> a) Tableau de bord méditerranéen de la durabilité renseigné et mis à jour b) Évaluation à mi-parcours de la SMDD à réaliser en 2020-2021
Axer un point spécifique de l'ordre du jour sur les exercices d'apprentissage et d'examen par les pairs sur les structures et processus nationaux relatifs au développement durable (c'est-à-dire la seconde édition du SIMPEER 2018-2019 et les Examens nationaux volontaires / ENV des pays méditerranéens au Forum politique de haut niveau de 2018 et 2019), en gardant présente à l'esprit la mission de la CMDD qui consiste à aider les pays méditerranéens et les autres parties prenantes à mettre en œuvre les politiques de développement durable. Les Parties contractantes concernées sont les suivantes :	<b>Point 5 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi de la SMDD – Bonnes pratiques, échange d'expériences et défis</b> c) Mise en œuvre de la SMDD et des ODD au niveau national : Seconde édition du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) mis en perspective avec les Examens nationaux volontaires (ENV) présentés lors du Forum politique de haut niveau (HLPF)

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Albanie, Égypte (expression d'intérêt à confirmer), et Tunisie pour le SIMPEER ;</li> <li>○ Albanie, Égypte, Grèce, Liban, Malte et Espagne pour les ENV présentés au HLPF de 2018 ; et ;</li> <li>○ Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, France, Israël, Tunisie et Turquie pour les ENV à présenter au HLPF de 2019.</li> </ul>	
<p>Assurer le suivi de la mise en œuvre de la SMDD, y compris des contributions (présentations) des Membres de la CMDD, des Composantes du PAM et des autres parties prenantes. Le suivi de la mise en œuvre de la SMDD peut être enrichi par l'introduction des notes conceptuelles sur le lancement des Initiatives phares de la SMDD et/ou par les actions nationales et régionales visant à promouvoir l'échange des expériences et des bonnes pratiques concernant l'intégration des politiques environnementales et socio-économiques.</p>	<p><b>Point 5 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi de la SMDD – Bonnes pratiques, échange d'expériences et défis</b></p> <p>d) Assurer le Suivi de la Mise en œuvre de la SMDD : Initiatives phares de la SMDD, Bonnes pratiques, Actions nationales et régionales</p>
<p>Organiser une session sur les Études d'évaluation effectuées par le Plan Bleu, c'est-à-dire le RED 2019 et la Phase I de MED2050. Les Membres de la CMDD seront invités à discuter du premier projet de RED 2019, des résultats de la Phase I de MED 2050, ainsi que du projet de Feuille de route pour la Phase II de MED2050</p>	<p><b>Point 6 de l'ordre du jour : Études d'évaluation sur les interactions entre l'environnement et le développement</b></p> <p>a) Rapport sur l'état de l'environnement et du développement (RED 2019)</p> <p>b) Étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée (MED2050)</p>
<p>Organiser une session sur la dimension régionale de la transition vers une Économie bleue durable et inclusive : le cas de la Méditerranée, en s'appuyant sur les résultats de l'événement parallèle qui s'est tenu à Nairobi (Kenya), le 28 novembre 2018, pendant la Conférence internationale sur l'économie bleue durable, ainsi que les études de cas réalisées par le Plan Bleu.</p> <p>Organiser une session, en coopération avec les Membres de la CMDD représentant le Groupe des Autorités locales, sur la mise en œuvre du développement durable au niveau local/municipal, en mettant l'accent sur les économies circulaires dans les villes méditerranéennes, avec des interventions spécifiques des autorités locales et des représentants de municipalités invités. Si elle est pertinente, cette session pourrait bénéficier des résultats de la Conférence sur l'environnement bâti durable 2019 « Politiques pour un environnement bâti durable » (Scilla, Italie, 16-17 mai 2019), dans le cadre de laquelle MED CITIES et le Secrétariat sont invités à organiser une session interactive « Planifier et gérer des villes méditerranéennes durables ».</p>	<p><b>Point 7 de l'Ordre du jour : Économie verte, bleue et circulaire, y compris la consommation et la production durables (CPD), dans le contexte du développement durable</b></p> <p>a) Table ronde : Transition vers une économie bleue et durable en Méditerranée – du global au local</p> <p>b) Étude de cas sur l'économie bleue en Méditerranée</p> <p>c) Programme SwitchMed II pour les innovations sociales et économiques en Méditerranée</p>
<p><i>Selon la pratique</i></p>	<p><b>Point 8 de l'ordre du jour : Composition de la CMDD à partir de 2020</b></p> <p><b>Point 9 de l'ordre du jour : Prochaine Réunion de la CMDD et toute autre question</b></p> <p><b>Point 10 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations, y compris la contribution de la CMDD à la COP 21.</b></p> <p><b>Point 11 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion</b></p>